



MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE
Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84
www.fleville.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal de la commune de Fléville-devant-Nancy, étant réuni exceptionnellement à la Maison des associations de Fléville-devant-Nancy, conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, et en raison de l'affluence attendue, après convocation légale de M. Alain BOULANGER, Maire.

Étaient présents:

Alain BOULANGER, Jean-Yves HANS, Martine GERARDIN, Etienne HOSOTTE, Emilie BARTHELEMY, Laurent GALLAIRE, Myriel DAIMEE, Fabien PARANT, Alexis de BRYAS, Sophie PERNY, Caroline BARY, Renaud MANINI, Emilie BOULIER, Géraldine GRECH, Jean-François HOLLENBACH, Léonie HENQUEL, Hervé ALT, Laurence PECORARI et Valérie HANSSLER.

Conformément à l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité parmi ses membres, Monsieur Jean-Yves HANS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : Alain BOULANGER, Doyen de l'Assemblée

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	19
À déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

– M. Alain BOULANGER : 16 voix (*seize voix*)

– Mme Valérie HANSSLER : 3 voix (*trois voix*)

M. Alain BOULANGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Alain BOULANGER, Maire nouvellement élu

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Fléville étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 5 le nombre des adjoints de la ville.

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe le nombre d'adjoints au maire de la commune de Fléville-devant-Nancy à 5 (cinq).

ÉLECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Alain BOULANGER

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	19
À déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>) :	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

– Liste Jean-Yves HANS : 17 voix (*dix-sept voix*)

- La liste Jean-Yves HANS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire au 1^{er} tour de scrutin :

- 1^{er} Adjoint : Jean-Yves HANS

- 4^{ème} Adjoint : Emilie BARTHELEMY

- 2^{ème} Adjoint : Martine GERARDIN

- 5^{ème} Adjoint : Laurent GALLAIRE

- 3^{ème} Adjoint : Etienne HOSOTTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.